

1724.



Minute.

Le present Registre contenant feuillets
 Ecritez & signez par premier & dernier, par Nous Louis Marie
 Robert Marquis de La Noue, Conseiller du Roy,
 Premier President, Lieutenant General & Commissaire Examineur au
 Baillage & Siege Presidial de Meaux, pour servir de *Minute*
 à cueillir les actes des Baptesmes, Mariages & Sepultures de la
 Paroisse de *Trilbais*
 pendant l'année 1724 seulement, & en estre en fin de ladite année
 rapporté au Greffe dudit Baillage la grosse signée & certifiée conforme
 à la minute par le sieur Curé de ladite Paroisse, à peine de falsité de
 son temporel, & de vingt livres d'amende contre les Marguilliers de
 ladite Paroisse, le roite suivant l'Ordonnance de 1667. & l'Edit du Roy
 du mois de Décembre 1716. Fait à Meaux, le *deux*
 Décembre mil sept cens vingt *deux*

Marquis de La Noue

OBSERVATIONS.

DANS LES BAPTESMES FAIRE MENTION,

1. Du jour de la naissance de l'enfant, & le jour de son Baptesme.
2. Nommer le Pere, la Mere, le Parrain & la Marraine.
3. Faire signer le Parrain & la Marraine s'ils le savent, aussi bien que le Pere s'il est present, ou declarer qu'ils ne savent signer.

DANS LES MARIAGES FAIRE MENTION,

1. Des noms, surnoms, âges, qualitez & demeures de ceux qui se marient.
2. S'ils sont enfans de famille, en tutelle, charache, ou en puissance d'autrui.
3. Faire les Mariages en presence de quatre témoins qu'il faut nommer par noms, surnoms, qualitez & demeures, & declarer s'ils sont parents, de quel costé & en quel degré.
4. Faire signer les personnes mariées, & les quatre témoins, ou declarer qu'ils ne le savent.

DANS LES SEPULTURES FAIRE MENTION,

1. Du jour du decés, & celui de la sepulture.
 2. Les faire en presence de deux parents ou amis, qu'il faut nommer par noms, surnoms & vacariens.
 3. Les faire signer, ou faire mention qu'ils ont declaré ne savoir signer.
- Enfin dans la grosse qui sera envoyée au Greffe, copier fidelement & transcrire tout ce qui est en la minute, sous les signatures.

Mairie de Trilbais

L'an mil sept cent vingt quatre le Neuf
Janvier a été baptisé par moy pasteur bachelier
Cuvé sousigné Jacques nay de mariage de
cette Legitim et de mademoiselle Adrie ses père et
mère Le pèrein Jacques grossier La mèreinne
Cente du Bois qui a de l'aveu de l'aveu signés

Jacques grossier Lament Cuvé

L'an mil sept cent vingt quatre le dernier jour de
Janvier a été baptisé par moy pasteur bachelier
Cuvé sousigné Marie charlotte femme du mariage
de Pierre marotte et de Genevieve Gallois ses père et
mère Le pèrein Jacques sieur Lamourin
La mèreinne Genevieve qui ont de l'aveu de l'aveu
au signés

Lament Cuvé

L'an 1724 Le vingt sept a été baptisé le corps de Marie
Escholotte âgée de quatre jours fille de Genevieve marotte
et de Genevieve Gallois ses père et mère qui ont de l'aveu de l'aveu
au signés

Lament Cuvé

L'an 1724 Le dix sept a été baptisé le corps de Marie
moy pasteur bachelier de corps de Genevieve
âgée de dix huit mois ou environ fille de Pierre
Castrolot demourant a Paris avec sa femme d'opere
visant le palais. C'est en fait et est voussou
de la venue de Cuvé. C'est en fait et est voussou
de l'aveu qui a de l'aveu de l'aveu signés

Lament Cuvé

L'an mil sept cent vingt quatre
Le dix sept a été baptisé le corps de Genevieve
Cuvé sousigné Marie charlotte femme du mariage
de Pierre marotte et de Genevieve Gallois ses père et
mère Le pèrein Jacques sieur Lamourin
La mèreinne Genevieve qui ont de l'aveu de l'aveu
au signés

Lament Cuvé

L'an mil sept cent vingt quatre le Neuf
Janvier a été baptisé par moy pasteur bachelier
Cuvé sousigné Marie charlotte femme du mariage
de Pierre marotte et de Genevieve Gallois ses père et
mère Le pèrein Jacques sieur Lamourin
La mèreinne Genevieve qui ont de l'aveu de l'aveu
au signés



L'an mil sept cent vingt quatre le deux
a été baptisé par moy pasteur bachelier Cuvé sousigné
Genevieve Jeanne femme du mariage de Pierre marotte et
de Genevieve Gallois ses père et mère Le pèrein
Jacques sieur Lamourin La mèreinne Genevieve qui ont
de l'aveu de l'aveu au signés

Lament Cuvé

L'an 1724 Le 11 a été baptisé par moy pasteur
bachelier Cuvé sousigné Pierre ne du mariage de
Marie Cuvé et de Marie Anne de l'aveu de l'aveu
au signés

Lament Cuvé

L'an 1724 Le dix Neuf a été baptisé par moy
pasteur bachelier Cuvé sousigné le corps de Genevieve
âgée de quatre jours fille de Genevieve marotte
et de Genevieve Gallois ses père et mère qui ont de l'aveu de l'aveu
au signés

Lament Cuvé

L'an 1724 Le dix a été baptisé par moy pasteur
bachelier Cuvé sousigné Marie charlotte femme du mariage
de Pierre marotte et de Genevieve Gallois ses père et
mère Le pèrein Jacques sieur Lamourin La mèreinne
Genevieve qui ont de l'aveu de l'aveu au signés

Lament Cuvé

L'an mil sept cent vingt quatre le deux
a été baptisé par moy pasteur bachelier Cuvé

Lament Cuvé

Amie p^{re} de mariage. Ambr^{ois} & suavia
et de son ame. Je n'avois pas ouï dire pour et
meur de. P^{re} de mariage. Ambr^{ois} & suavia
de mon ame. Amie de son ame de son ame.

Philippe Simon cooc en ⁴ **Samen & Cures**
Anne Hubert

L'an mil sept cent vingt quatre le deux octob^r
a été baptisé par moy past^r barthel^m Curi^e tous deux
de son ame. Je n'avois pas ouï dire pour et
meur de. P^{re} de mariage. Ambr^{ois} & suavia
de mon ame. Amie de son ame de son ame.

Marie scame et de son ame de son ame **Samen & Cures**

L'an mil sept cent vingt quatre le trois octob^r
a été baptisé par moy past^r barthel^m
de son ame. Je n'avois pas ouï dire pour et
meur de. P^{re} de mariage. Ambr^{ois} & suavia
de mon ame. Amie de son ame de son ame.

L'an mil sept cent vingt quatre le quatre octob^r
a été baptisé par moy past^r barthel^m
de son ame. Je n'avois pas ouï dire pour et
meur de. P^{re} de mariage. Ambr^{ois} & suavia
de mon ame. Amie de son ame de son ame.

L'an mil sept cent vingt quatre le huit octob^r
a été baptisé par moy past^r barthel^m
de son ame. Je n'avois pas ouï dire pour et
meur de. P^{re} de mariage. Ambr^{ois} & suavia
de mon ame. Amie de son ame de son ame.

De l'Amie Louise Bijou les deux
et de son ame. Je n'avois pas ouï dire pour et
meur de. P^{re} de mariage. Ambr^{ois} & suavia
de mon ame. Amie de son ame de son ame.

Marie de son ame de son ame
de son ame de son ame de son ame

L'an mil sept cent vingt quatre le dix octob^r
a été baptisé par moy past^r barthel^m
de son ame. Je n'avois pas ouï dire pour et
meur de. P^{re} de mariage. Ambr^{ois} & suavia
de mon ame. Amie de son ame de son ame.

L'an mil sept cent vingt quatre le onze octob^r
a été baptisé par moy past^r barthel^m
de son ame. Je n'avois pas ouï dire pour et
meur de. P^{re} de mariage. Ambr^{ois} & suavia
de mon ame. Amie de son ame de son ame.

L'an mil sept cent vingt quatre le douze octob^r
a été baptisé par moy past^r barthel^m
de son ame. Je n'avois pas ouï dire pour et
meur de. P^{re} de mariage. Ambr^{ois} & suavia
de mon ame. Amie de son ame de son ame.

L'an mil sept cent vingt quatre le treize octob^r
a été baptisé par moy past^r barthel^m
de son ame. Je n'avois pas ouï dire pour et
meur de. P^{re} de mariage. Ambr^{ois} & suavia
de mon ame. Amie de son ame de son ame.

L'an mil sept cent vingt quatre le quatorze octob^r
a été baptisé par moy past^r barthel^m
de son ame. Je n'avois pas ouï dire pour et
meur de. P^{re} de mariage. Ambr^{ois} & suavia
de mon ame. Amie de son ame de son ame.

